



Ville de Saint-Joseph-de-Beauce

Province de Québec
MRC Beauce-Centre
Ville de Saint-Joseph-de-Beauce

Avis public

Avis vous est par la présente donné par la soussignée greffière de la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce que le conseil lors de sa séance tenue le 8 avril 2024 a adopté le règlement d'emprunt suivant :

Règlement d'emprunt 698-24 abrogeant le règlement 642-16 décrétant un emprunt de 450 000 \$ et des dépenses de 450 000 \$ en immobilisations pour des travaux de voirie

Que le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé le règlement d'emprunt 698-24 abrogeant le règlement 642-16 décrétant un emprunt de 450 000 \$ et des dépenses de 450 000 \$ en immobilisations pour des travaux de voirie en date du 13 mai 2024.

Que toute personne qui désire prendre connaissance de ce règlement pourra le faire en s'adressant au bureau de la soussignée aux heures normales d'affaires.

Donné à Saint-Joseph-de-Beauce
Ce 9^e jour de juillet 2024

Nancy Giguère
Greffière